

Bachelier : assistant de direction option : médical

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AD210 Maîtrise de la langue française 2			
Code	ECAM2B10AD210	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Valérie BOISDENGHIEN (valerie.boisdenghien@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE s'inscrit dans l'aspect « maîtrise de la langue française » de la formation. Elle vise l'approfondissement de la maîtrise de la grammaire française, de la conjugaison et de l'orthographe d'usage.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en secrétariat de direction**

3.1 Manier la langue française et pratiquer des langues étrangères à l'oral et à l'écrit

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant.e sera capable de/d'

- appliquer rigoureusement ses connaissances en conjugaison ;
- déjouer les difficultés orthographiques et grammaticales dans des dictées, dans un texte à corriger.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECAM2B10AD210A Maîtrise de la langue française 30 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECAM2B10AD210A Maîtrise de la langue française 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes

obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : assistant de direction option : médical

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Maîtrise de la langue française			
Code	20_ECAM2B10AD210A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Valérie BOISDENIGHIEN (valerie.boisdenghien@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage s'inscrit dans l'aspect « maîtrise de la langue française » de l'unité d'enseignement. Elle vise l'approfondissement de la maîtrise de la grammaire française, de la conjugaison et de l'orthographe d'usage.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant.e sera capable de/d'

- appliquer rigoureusement ses connaissances en conjugaison ;
- déjouer les difficultés orthographiques et grammaticales dans des dictées, dans un texte à corriger.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Conjugaison et emploi des temps
- Orthographe d'usage
- Ponctuation
- Grammaire via rappels ou applications
- Dictées
- ...

Démarches d'apprentissage

J'alterne théorie et pratique.

Les étudiants participent activement à leur apprentissage.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Interrogations bonus et corrections commentées

Sources et références

- Berlion, D. (2021). *Bled Conjugaison*. Hachette Education.
- Charles, P. (2011). *Conjuguer ? Oui, mais autrement*. Editions D2H.
- Dewaele, B., & Pivot, B. (2018). *Le grand livre des dictées*. les Éditions de l'Opportun.
- Dewaele, Br., Colomb, A. (2012). *Maîtriser l'orthographe avec la certification Voltaire*. Eyrolles.
- Grevisse. (2004). *La force de l'orthographe. 300 dictées progressives commentées*, De Boeck.
- Grevisse. (2009). *Le petit Grevisse (2e éd.)*. De Boeck supérieur.

- Grevisse (2010). *Exercices de grammaire française*. De Boeck.
- Kalinowska I. (2014). *Le verbe : modes et temps. Règles, exercices et corrigés*. Duculot.

Cette liste n'est pas exhaustive. Les références complètes se trouvent dans les supports placés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Le syllabus ou autres documents seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

Supports pas en ligne : manuels (acquisition conseillée)

- * Grevisse. (2009). *Le petit Grevisse* (2e éd.). De Boeck supérieur.
- * Grevisse.(2010). *Exercices de grammaire française*. De Boeck
- * Berlion, D. (2021). *Bled conjugaison*. Hachette Education

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de cette activité d'apprentissage repose sur une évaluation écrite en janvier et un examen écrit en juin. Les modalités opérationnelles seront déposées sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	20	Exe	80	Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).